

2018

PLAN D'ACTION DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

2020

TABLE DES MATIÈRES

- 2 Message du PDG
- 3 Contexte
- 5 Objectifs organisationnels
- 16 Annexes





MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Plan d'action de développement durable 2018-2020 d'Investissement Québec est le quatrième de notre organisation. Cela fait donc plus de 10 ans que nous cherchons, toujours mieux, à réconcilier les bienfaits économique, social et environnemental dans chacune de nos décisions. Cette volonté fait maintenant partie de la culture d'Investissement Québec.

Comme organisation, nous améliorons nos pratiques; comme organisme d'État, nous assumons un rôle d'exemplarité; comme développeur économique, nous faisons la promotion du développement durable auprès des entreprises; et comme investisseur public, nous avons un intérêt marqué envers les projets d'entreprises qui favorisent une économie plus verte et qui ont un effet structurant sur la communauté.

Ce plan d'action contribuera à l'évolution d'Investissement Québec.

À travers ses objectifs engageants, notre organisation sera plus écoresponsable, notamment en matière d'achats d'équipements technologiques; nous renforcerons nos pratiques d'investissement responsable et de finance durable et en ferons la promotion auprès des entreprises; nous serons attentifs aux aspects culturels et créatifs des projets des entreprises; nous maintiendrons un engagement fort envers les entreprises d'économie sociale; nous réaliserons des investissements dans l'électrification des transports et dans les projets qui réduisent les gaz à effet de serre; et nous demeurerons un employeur exemplaire apte à stimuler la mobilisation et l'engagement de son personnel.

Ce plan d'action est un plan de travail et de mobilisation, un plan pour faire mieux. Le développement durable est porteur de sens et de cohérence. Je remercie tous les groupes, personnes et parties prenantes qui nous ont accompagnés dans l'élaboration de ce plan de progrès.

L'idée du développement durable réunit nos missions dans un geste cohérent.

Le président-directeur général,

Pierre Gabriel Côté



CONTEXTE

Le Plan d'action de développement durable 2018-2020 d'Investissement Québec s'inscrit dans la poursuite des objectifs organisationnels de développement durable établis en 2015, afin de répondre aux enjeux, aux orientations et aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Ce plan a été élaboré en tenant compte de la réalisation de la mission d'Investissement Québec : contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. La Société vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

D'autre part, le Plan d'action de développement durable 2018-2020 s'appuie sur plusieurs autres stratégies ou plans gouvernementaux, dont :

- Le plan stratégique 2016-2019 d'Investissement Québec;
- L'Agenda 21 de la culture du Québec;
- Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020;
- Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques;
- La Politique énergétique 2030;
- La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022;
- Le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020.

Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

L'Assemblée nationale du Québec a adopté, en 2006, la Loi sur le développement durable, qui définit 16 principes de développement durable qui doivent être pris en compte par l'Administration dans le cadre de ses différentes actions (16 principes DD). La mise en œuvre du développement durable s'appuie, entre autres, sur une stratégie gouvernementale. La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 est la deuxième stratégie depuis la démarche gouvernementale en développement durable.

Investissement Québec poursuit la démarche proposée par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Elle a cependant pris la décision de scinder sa réponse selon deux périodes : un premier plan d'action de développement durable 2015-2018 et un deuxième plan d'action de développement durable 2018-2020.

Le Plan d'action de développement durable 2018-2020 a été élaboré autour de 11 objectifs gouvernementaux¹ découlant de cinq orientations gouvernementales².

CINQ ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

- Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique;
- Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable;
- Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques;
- Soutenir la mobilité durable;
- Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Il comprend également les quatre activités incontournables prévues par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

QUATRE ACTIVITÉS INCONTOURNABLES

- **Activité incontournable 1**
Les ministères et organismes (MO) de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats visés en matière de gestion écoresponsable, dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.
- **Activité incontournable 2**
Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'objectif 1.2 : « Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics ».
- **Activité incontournable 3**
Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un des 27 objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec, incluant l'objectif 1.5 spécifique à la culture.
- **Activité incontournable 4**
Les MO qui s'investissent avec des entreprises mettent en œuvre au moins une action pour accroître à 30 %, d'ici 2020, la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable, incluant celles qui sont présentes à l'étranger. Cette action doit être liée au plan d'accompagnement-conseil des entreprises. Voir l'objectif 2.1 : « Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables ».

¹ Les motifs pour lesquels certains objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 n'ont pas été retenus dans le cadre de ce plan d'action sont décrits dans l'annexe 2.

² Les orientations gouvernementales 3, 5 et 6 n'ont pas été retenues pour le Plan d'action de développement durable 2018-2020.

Plan d'action de développement durable 2018-2020

Le Plan d'action de développement durable 2018-2020 s'articule autour de **huit objectifs organisationnels** et de **26 actions** liées chacune à un indicateur et à une cible. Les **quatre activités incontournables** prévues par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 sont déclinées en au moins une action précise³. Un suivi annuel du plan d'action sera effectué par l'entremise du rapport annuel d'activités et de développement durable de la Société, en conformité avec la Loi sur le développement durable.

HUIT OBJECTIFS ORGANISATIONNELS

1. Favoriser des pratiques de gestion écoresponsables au sein de la Société;
2. Ancrer le développement durable au centre des activités de la Société;
3. Mettre en valeur la créativité des entreprises du Québec comme levier de développement économique durable;
4. Promouvoir les pratiques responsables auprès des entreprises;
5. Mettre en valeur la contribution particulière des entreprises d'économie sociale dans le développement économique du Québec;
6. Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre en soutenant le secteur de l'électrification des transports;
7. Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre en soutenant des projets d'utilisation d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique;
8. Mettre les employés au cœur de la réussite d'Investissement Québec.

Les 16 principes DD, définis par la Loi sur le développement durable, ainsi que les objectifs gouvernementaux sont indiqués à la fin de chaque objectif organisationnel.

ACTIVITÉS MANDATAIRES ET AUTRES MANDATS

Conformément à sa loi constitutive, la Société administre, pour le compte du gouvernement du Québec, à titre d'activités mandataires, tout programme d'aide financière que ce dernier peut élaborer. En outre, lorsque le gouvernement lui en confie le mandat, elle accorde et administre l'aide financière ponctuelle qu'il détermine pour la réalisation d'un projet qui représente un intérêt économique important pour le Québec. La Société doit également exécuter tout autre mandat que peut lui confier le gouvernement.

Le Plan d'action de développement durable 2018-2020 ne tient pas compte des activités mandataires et des autres mandats. Puisque les cibles visées par ces activités ne sont pas connues et que la Société est tributaire du gouvernement du Québec, les résultats des activités propres à Investissement Québec peuvent varier selon les activités mandataires et les autres mandats qui sont en cours pendant la période du plan d'action.

LA GOUVERNANCE

Le développement durable est intégré à tous les niveaux de l'organisation. En effet, le Groupe d'orientation en développement durable, composé de gestionnaires des différentes vice-présidences, a été une partie prenante importante tout au long de la démarche. Des consultations ont également été réalisées auprès du Comité de direction et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le processus s'est conclu par une approbation par le conseil d'administration, le 16 mars 2018.

³ L'annexe 1 présente les activités incontournables pour Investissement Québec ainsi que les actions pour y répondre.



OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1 FAVORISER DES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ (Activité incontournable 1)

En 2009, le gouvernement du Québec s'est fixé la cible ambitieuse de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20 % sous le niveau de 1990. Investissement Québec est consciente qu'elle doit intégrer la préoccupation des changements climatiques à ses activités et ainsi démontrer de bonnes habitudes dans ses pratiques de gestion auprès de ses parties prenantes.

Elle a entamé une démarche de développement durable en 2006, après l'adoption de la Loi sur le développement durable. Elle a réalisé plusieurs gestes liés à la gestion écoresponsable interne, comme l'aménagement de salles de vidéoconférence, l'installation de distributeurs d'eau filtrée, la signature d'une entente avec une entreprise de taxis électriques, la réutilisation du matériel de bureau et la conversion de formulaires papier en formulaires électroniques.

ACTIONS ET GESTES

La Société tient à poursuivre ses efforts en contribuant à sept des neuf résultats visés par la Stratégie gouvernementale en développement durable 2015-2020 en matière de gestion écoresponsable. Si la gestion écoresponsable permet de réduire les impacts environnementaux négatifs découlant des activités de l'organisation, elle peut également procurer des gains économiques et sociaux. Afin de renforcer l'exemplarité de l'État en gestion écoresponsable, elle réalisera plusieurs actions.

La Société désire **réduire ses impressions couleur** au minimum. Pour y parvenir, elle sensibilisera les employés concernés aux impacts environnementaux de l'impression couleur. Elle s'assurera d'avoir recours à l'impression recto verso pour tous les types d'impressions. Enfin, elle offrira une reddition de comptes semestrielle aux gestionnaires et publiera ses résultats dans l'intranet, pour mobiliser les employés. Cette première cible de diminution de 15 % démontre l'engagement de la Société à ne ménager aucun effort afin de réduire la quantité de papier imprimé en couleur.

Investissement Québec a recensé plusieurs processus de gestion interne qui nécessitent une somme considérable d'impressions papier. Elle misera sur ces derniers pour instaurer des

mesures afin de **diminuer la quantité de papier imprimé**. La mise en place d'un processus d'**approbation électronique** fera partie des solutions visant à diminuer l'impression papier, mais également à améliorer la productivité. La Société sensibilisera autant ses employés que ses clients à l'utilisation des outils électroniques disponibles, réduisant ainsi l'impression papier. Dans la mesure du possible, elle fera également l'inventaire du nombre d'impressions évitées du fait de l'instauration de ces nouvelles mesures, afin de mesurer les effets bénéfiques.

Pour poursuivre la réduction de la somme de documents papier par la numérisation, elle souhaite **former tous les employés aux bonnes pratiques de gestion documentaire** et au **processus de numérisation**. Elle fait également le choix de diminuer l'espace de rangement afin d'inciter les employés à utiliser moins de papier dans le cadre de leur travail. La Société veut tendre vers un bureau sans papier.

Au niveau technologique, la Société veut ajouter des clauses spécifiques aux appels d'offres pour s'assurer d'acquérir des équipements « **EPEAT OR** » lors du remplacement de ses équipements informatiques. Elle souhaite également maintenir **sa période de remplacement à sept ans**.

D'autre part, Investissement Québec identifiera les matières résiduelles qu'elle génère dans ses principaux bureaux (Québec et Montréal) afin de mettre en place les mesures nécessaires pour obtenir la **certification de niveau Performance** de RECYC-QUÉBEC. Elle misera également sur la promotion des produits récupérables et sur l'utilisation de l'eau filtrée au lieu de l'eau embouteillée pour diminuer ses matières résiduelles.

La Société veut **optimiser ses espaces de bureau** au centre-ville. Le projet de rénovation permettra de rassembler tous ses employés au même endroit et de disposer d'un espace collaboratif à aire ouverte. Des **critères écoresponsables** seront élaborés et intégrés au projet afin de limiter les impacts sur l'environnement et d'améliorer les bénéfices sur le plan social pour les employés. Ce projet aura des répercussions sur la superficie des locaux occupés et permettra de réduire les coûts et les besoins énergétiques tout en améliorant le milieu de travail des employés.

De plus, Investissement Québec poursuivra **l'organisation d'événements de façon écoresponsable**, selon ce que prévoient sa directive et son aide-mémoire. La Société continuera de sensibiliser les employés à l'utilisation de cet outil pour tous les types d'événements (formation, réunion d'équipe, tournée promotionnelle, etc.) afin de réduire les impacts environnementaux au minimum.

La Société s'est dotée d'une politique pour encadrer, notamment, les déplacements. Elle favorise les services d'**hébergement écoresponsables** auprès de ses employés, lorsque c'est possible. Elle souhaite dresser un portrait du nombre de réservations réalisées grâce aux ententes conclues avec les établissements hôteliers. Elle fixera une cible afin de miser sur des ententes ayant un nombre élevé de réservations pour avoir un impact notable sur l'objectif d'une meilleure gestion écoresponsable.

Les employés doivent se déplacer dans le cadre de leurs activités pour rencontrer des entreprises, des partenaires, etc. La Société s'engage à promouvoir les **déplacements d'affaires** qui ont le moins d'impact sur les gaz à effet de serre (p. ex. : transport en commun, voiture électrique et co-voiturage). Elle souhaite augmenter la proportion de ces transports d'affaires par rapport aux modes conventionnels. Elle dressera le portrait de ses déplacements actuels afin de se doter d'une cible qui tiendra compte de ses activités et des régions où sont situés ses bureaux.

La Société est consciente du rôle qu'elle peut jouer auprès des entreprises d'économie sociale, par ses achats de biens et services. Elle a par ailleurs signé une entente « **L'économie sociale, j'achète** » avec le Conseil d'économie sociale de l'Île de Montréal (CESIM) en juin 2017. Elle poursuivra cette initiative en soutenant les entreprises d'économie sociale dans toutes les régions du Québec, lorsque cela est possible. Elle recensera ses fournisseurs actuels afin de se doter d'une cible pour les entreprises d'économie sociale pour les prochaines années.

TABLEAU RÉCAPITULATIF POUR L'OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1

	ACTION	INDICATEUR	CIBLE
1	Réduire le nombre d'impressions couleur	Proportion d'impressions couleur	-20 % d'ici le 31 mars 2020
2	Réduire la documentation papier nécessaire à la gestion interne	Nombre de mesures permettant de réduire l'impression papier	Cinq mesures d'ici le 31 mars 2020
3	Augmenter le recours aux pratiques écoresponsables en gestion documentaire	Proportion des employés formés sur les processus et les outils	100 % d'ici le 31 mars 2019
4	Augmenter le niveau de conformité des équipements informatiques	Proportion d'acquisitions selon la norme « EPEAT OR »	100 % d'ici le 31 mars 2019
5	Réaliser les étapes nécessaires afin d'obtenir la certification « ICI, ON RECYCLE! »	Certification du niveau performance « ICI, ON RECYCLE! »	Obtention de la certification d'ici le 31 mars 2020
6	Exécuter des projets de rénovation de manière écoresponsable	Projet de rénovation intégrant des considérations écoresponsables	Critères écoresponsables intégrés au projet de rénovation
7	Organiser des événements écoresponsables (formations, événements, réunions) selon la directive interne	Proportion des événements organisés selon la directive interne	100 % d'ici le 31 mars 2020
8	Cibler les hébergements écoresponsables dans les ententes pour les tarifs préférentiels	Nombre d'ententes réalisées avec des hébergements écoresponsables	Cible à définir au 31 mars 2019
9	Augmenter la proportion de déplacements d'affaires écoresponsables	Proportion d'augmentation des déplacements d'affaires écoresponsables	Cible à définir au 31 mars 2019
10	Soutenir les entreprises d'économie sociale dans les achats de biens et services	Proportion d'achats de biens et services auprès des entreprises d'économie sociale	Cible à définir au 31 mars 2019

CONTRIBUTION AUX PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (Activité incontournable 1) Objectif 4.2 : Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités
Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques	Priorité 10 : Intégrer à l'administration publique la préoccupation des changements climatiques Priorité 11 : Favoriser la réduction de GES reliés aux opérations de l'administration publique
Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020	Objectif 2 : Améliorer l'accès aux marchés et innover en économie sociale

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Santé et qualité de vie, équité et solidarité sociales, production et consommation responsables et protection de l'environnement



OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2

ANCER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CENTRE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

(Activité incontournable 2)

Lorsqu'une entreprise entreprend une démarche de développement durable, cela se traduit par de nouvelles pratiques qui permettent d'améliorer sa performance au niveau économique, social et environnemental, mais cela profite également à l'ensemble de la société québécoise.

ACTIONS ET GESTES

Investissement Québec souhaite intégrer, lorsque ce sera pertinent, les **16 principes DD** prévus dans la Loi sur le développement durable à sa prochaine planification stratégique afin qu'ils aient une incidence sur toute l'organisation puisque le plan stratégique est au cœur de ses activités.

Une autre action qu'elle entend entreprendre est d'établir **une stratégie en investissement responsable et finance durable (IRFD)**. Un balisage sera réalisé auprès des autres organisations afin de déterminer une stratégie IFRD propre aux activités de la Société. En effet, la prise en compte du développement durable dans ses activités courantes se traduira par la mise en place d'une stratégie IRFD pour ses différents secteurs d'affaires. Cette stratégie permettra de préciser les approches qui découlent de sa Politique d'investissement responsable et de finance durable. L'appui au développement des filières vertes pourrait faire partie de cette stratégie.

La Société tiendra également compte du **développement durable dans sa gestion des risques**. En effet, elle considère comme important que les enjeux du développement durable soient pris en considération dans l'identification des risques de l'organisation. Le processus de gestion des risques comprend une étape d'identification des risques qui vise à recenser l'univers des risques auxquels la Société est exposée. C'est à cette étape que les enjeux du développement durable seront analysés afin de mesurer leur impact sur les activités de la Société et de prévoir des mesures de gestion en conséquence.

Le **positionnement organisationnel en matière de responsabilité sociétale** sera un moyen, pour l'organisation, de poursuivre sa démarche en développement durable. Il s'agira d'un moyen de communication pour divulguer les engagements de la Société à l'égard des différents aspects du développement durable dont l'investissement responsable, la gestion écoresponsable et la reddition de comptes.

La Société poursuivra la mise en place d'une **gouvernance de développement durable**. Cette gouvernance permettra de définir les rôles et les responsabilités des différents intervenants de la Société afin d'assurer la transversalité du développement durable à tous les niveaux de l'organisation. Ceci permettra également de définir le processus de consultation et d'approbation des différentes activités liées au développement durable.

Enfin, les employés susceptibles d'avoir à tenir compte des 16 principes DD dans leurs activités recevront l'information nécessaire afin qu'ils puissent réaliser l'exercice de prise en compte.

TABLEAU RÉCAPITULATIF POUR L'OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2

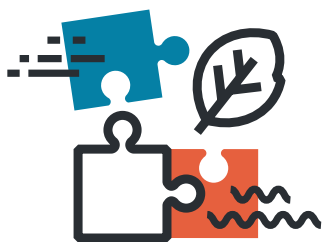
	ACTION	INDICATEUR	CIBLE
11	Prendre en compte les 16 principes DD dans la planification stratégique d'Investissement Québec	Planification stratégique intégrant les 16 principes DD	Planification stratégique 2019-2022 intégrant les 16 principes DD
12	Développer une stratégie d'investissement responsable et de finance durable pour les différents secteurs d'affaires	Stratégie d'investissement responsable et de finance durable	Approbation de la stratégie par le conseil d'administration d'ici le 31 mars 2019
13	Prendre en compte les enjeux de développement durable dans la gestion des risques de la Société	Politique-cadre de gestion des risques	Approbation des modifications de la politique par le conseil d'administration d'ici le 31 mars 2019
14	Définir un positionnement organisationnel en matière de responsabilité sociétale	Positionnement établi	Approbation du positionnement par le Comité de direction d'ici le 31 mars 2019
15	Intégrer le développement durable dans la structure de gouvernance de la Société	Intégration du développement durable dans la structure de gouvernance	Présentation de la structure de gouvernance dans le rapport annuel d'activités et de développement durable 2018-2019
16	Former les employés concernés aux 16 principes DD	Proportion des employés formés	100 % d'ici le 31 mars 2019

CONTRIBUTION AUX PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	<p>Objectif 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (Activité incontournable 2)</p> <p>Objectif 1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique</p> <p>Objectif 2.2 : Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec</p> <p>Objectif 2.3 : Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable</p>
--	---

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Santé et qualité de vie, équité et solidarité sociales, efficacité économique, participation et engagement, accès au savoir, subsidiarité et production et consommation responsables



OBJECTIF ORGANISATIONNEL 3 METTRE EN VALEUR LA CRÉATIVITÉ DES ENTREPRISES DU QUÉBEC COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Agenda 21 (Activité incontournable 3)

Depuis les trois dernières années, Investissement Québec a permis de financer des projets liés à la culture ou à la créativité auprès de plus de 15 entreprises⁴. La Société tient à poursuivre le soutien des entreprises dans les domaines de la mode, du design, des jeux vidéo, du tourisme, de la musique, du cirque, des arts technologiques et de la publicité. En effet, la Société est consciente que la culture est un levier important d'un développement économique durable.

ACTION ET GESTES

Par son action, Investissement Québec désire contribuer à l'un des objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec, soit : « Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale. Mettre en valeur les retombées économiques de la culture québécoise. Élaborer de nouveaux modèles de soutien économique de la culture et de valorisation du mécénat. Valoriser l'entrepreneuriat culturel sous toutes ses formes. Soutenir la présence culturelle québécoise sur la scène internationale et l'inclure dans les planifications économiques locales et régionales ».

⁴ Données calculées du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2017.

TABLEAU RÉCAPITULATIF POUR L'OBJECTIF ORGANISATIONNEL 3

	ACTION	INDICATEUR	CIBLE
17	Offrir un soutien financier à des projets d'entreprises mettant en valeur la créativité ou la culture québécoise	Nombre d'interventions financières liées à la culture ou à la créativité	Cinq interventions financières par année

CONTRIBUTION AUX PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	Objectif 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial (Activité incontournable 3)
Agenda 21 de la Culture du Québec	Objectif 11 : Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale. Mettre en valeur les retombées économiques de la culture québécoise

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Efficacité économique et protection du patrimoine culturel



OBJECTIF ORGANISATIONNEL 4

PROMOUVOIR LES PRATIQUES RESPONSABLES AUPRÈS DES ENTREPRISES

(Activité incontournable 4)

Le gouvernement du Québec s'est doté d'une cible de 30 %, d'ici 2020, pour la proportion d'entreprises québécoises ayant amorcé une démarche de développement durable, y compris celles qui sont présentes à l'étranger. Investissement Québec est consciente qu'elle peut jouer un rôle auprès des entreprises afin de les inciter à s'engager sur la voie d'une démarche de développement durable.

ACTIONS ET GESTES

Le conseil d'administration d'Investissement Québec a approuvé, en 2017, deux politiques pour encadrer les activités liées à l'investissement responsable et à la finance durable. La première, la Politique d'investissement responsable et de finance durable, énonce les grands principes que la Société entend appliquer pour :

- encadrer l'intégration des principes de l'investissement responsable et de la finance durable à ses activités;
- démontrer son engagement à l'égard de la transition vers une économie verte et responsable;
- encourager les entreprises à mettre en place des pratiques de développement durable.

Dans le cadre de cette politique, la Société va privilégier plusieurs approches dont :

- l'engagement actionnarial (p. ex. : exercice du droit de vote);
- l'exclusion (p. ex. : entreprises qui ne respectent pas les lois, les règlements, les pratiques de gouvernance, etc. ou certains secteurs à risque de réputation);
- l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse des interventions financières.

La deuxième, la Politique d'exercice du droit de vote, vise à :

- encadrer les autorités compétentes, conformément au règlement interne, dans l'exercice des droits de vote associés aux investissements effectués;
- indiquer, aux administrateurs désignés, les principes directeurs qui guident Investissement Québec en matière d'investissement responsable;
- informer les entreprises, dont Investissement Québec dispose d'un titre, des pratiques de gouvernance auxquelles elle s'attend de leur part;

- encourager, par un dialogue actionnarial, les entreprises à mettre en place des pratiques de développement durable;
- démontrer l'engagement d'Investissement Québec à l'égard de la transition vers une économie verte et responsable.

La Société est convaincue que l'application de ces deux politiques permettra d'avoir une influence positive sur les entreprises afin de les inciter à tenir compte des enjeux de développement durable dans leur modèle d'affaires. Elles serviront également de levier dans la transition vers une économie verte et responsable en intégrant des critères extra-financiers dans les analyses financières des projets des entreprises.

Enfin, Investissement Québec, en collaboration avec plusieurs partenaires, souhaite inciter les entreprises manufacturières québécoises à prendre le virage technologique innovant. En effet, les entreprises doivent innover pour offrir des produits à haute valeur ajoutée, réduire leurs coûts et les délais de production, maximiser les compétences de leurs employés et allonger le cycle de vie de leurs produits. Le secteur manufacturier a une incidence considérable sur la vitalité économique du Québec et l'innovation est un atout au développement durable (p. ex. : technologies propres, réduction des GES, etc.). La Société a décidé de s'impliquer dans cette **initiative manufacturière** afin d'assurer la pérennité d'un des piliers de l'économie québécoise. Cette initiative est une priorité pour Investissement Québec. Elle veut continuer sur cette lancée en organisant plusieurs rencontres dans différentes régions et un deuxième forum sur le manufacturier innovant. Ces événements permettront de réunir les différents partenaires afin de mettre toutes les ressources disponibles auprès des entreprises pour les accompagner dans leur démarche.

TABLEAU RÉCAPITULATIF POUR L'OBJECTIF ORGANISATIONNEL 4

	ACTION	INDICATEUR	CIBLE
18	Appliquer la Politique d'investissement responsable et de finance durable	Proportion des interventions financières autorisées à l'aide de la politique	100 % d'ici le 31 mars 2020
19	Appliquer la Politique d'exercice du droit de vote	Proportion des votes réalisés à l'aide de la politique	100 % d'ici le 31 mars 2019
20	Inciter les entreprises manufacturières à prendre le virage technologique	Valeur des interventions financières pour des projets manufacturiers innovants	129 millions de dollars en 2018-2019

CONTRIBUTION AUX PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	Objectif 2.1 : Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables (Activité incontournable 4) Objectif 2.2 : Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec Objectif 2.3 : Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
Plan stratégique d'Investissement Québec 2016-2019	Objectif 1.1.3 : Confirmer notre soutien au secteur manufacturier
Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022	Objectif 3B : Favoriser la création et la croissance des entreprises innovantes par l'adoption précoce et l'intégration des innovations

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Protection de l'environnement, participation et engagement, efficacité économique, accès au savoir, partenariat et coopération intergouvernementale et production et consommation responsables



OBJECTIF ORGANISATIONNEL 5 METTRE EN VALEUR LA CONTRIBUTION PARTICULIÈRE DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

L'économie sociale au Québec, c'est plus de 7 000 entreprises collectives qui cumulent globalement un chiffre d'affaires dépassant les 40 milliards de dollars, soit davantage que les secteurs combinés de la construction, de l'aéronautique et des mines⁵.

Les entreprises d'économie sociale intègrent par définition une dimension sociale dans leur action. Elles sont présentes dans plusieurs secteurs d'activités et fournissent des biens et des services à plusieurs organisations ou personnes ayant des besoins différents. La mission de ces entreprises permet, entre autres, de contribuer à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités. En 2015, la Société a réalisé un sondage auprès des entreprises d'économie sociale (coopératives (COOP) et organismes à but non lucratif (OBNL)) de son portefeuille. Selon les 197 répondants, 40 % des OBNL ont déclaré qu'elles avaient un rôle dans la réinsertion sociale et le soutien des personnes plus vulnérables et 91 % des répondants ont précisé que l'intervention de la Société a été primordiale pour la réalisation de leur projet.

⁵ Données provenant du chantier de l'économie sociale.

TABLEAU RÉCAPITULATIF POUR L'OBJECTIF ORGANISATIONNEL 5

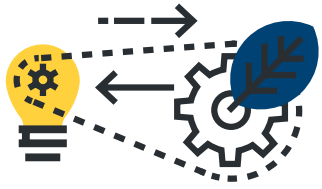
	ACTION	INDICATEUR	CIBLE
21	Financer des projets d'entreprises d'économie sociale (COOP et OBNL)	Nombre d'interventions financières auprès des entreprises d'économie sociale	50 interventions financières par année

CONTRIBUTION AUX PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	Objectif 4.2 : Appuyer et mettre en œuvre les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités
Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020	Objectif 1 : Outiller les entreprises d'économie sociale à toutes les étapes de leur développement Objectif 6 : Contribuer au développement des entreprises d'économie sociale sur tout le territoire

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Santé et qualité de vie, équité et solidarité sociales et efficacité économique



OBJECTIF ORGANISATIONNEL 6 CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE EN SOUTENANT LE SECTEUR DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Le gouvernement du Québec estime que l'électrification des transports constitue une priorité pour lutter contre les changements climatiques et pour développer une économie prospère et sobre en carbone.

Selon l'inventaire 2014 des émissions de gaz à effet de serre au Québec par secteur d'activité, le secteur des transports occupe toujours une part importante avec 41 %, 82 % de cette proportion étant imputable au transport routier⁶. C'est d'ailleurs pour cette raison que plusieurs stratégies et plans d'action gouvernementaux recourent les mêmes objectifs :

- La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, qui veut appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, qui vise à renforcer la filière du transport électrique;
- La Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025, qui vise à doubler la transformation de l'aluminium et à favoriser l'allègement des véhicules;
- Le Plan d'action en économie numérique pour accélérer la transformation numérique des entreprises vers de nouvelles technologies.

⁶ Données provenant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

ACTION ET GESTES

La filière du transport électrique se compose d'une quarantaine d'entreprises qui emploient 1 460 personnes⁷. La Société désire développer cette filière afin de contribuer à la réduction de la consommation d'hydrocarbures et des émissions de gaz à effet de serre. Outre les programmes gouvernementaux offerts pour ces entreprises par le Fonds du développement économique, la Société veut également **soutenir financièrement des projets liés à l'électrification des transports** afin que le Québec se démarque comme chef de file en la matière. Ces projets financés permettront, à terme, d'atteindre l'objectif commun de diminuer les gaz à effet de serre.

La Société a investi plus de 7 millions de dollars dans ce secteur au cours des trois dernières années. Ces investissements ont permis d'appuyer des projets d'une valeur de près de 40 millions de dollars⁸. La Société va continuer de cibler les entreprises du secteur de l'électrification des transports afin qu'elles réalisent de nouveaux projets qui permettront de développer cette filière.

⁷ Données provenant du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI).

⁸ Données calculées du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2017.

TABLEAU RÉCAPITULATIF POUR L'OBJECTIF ORGANISATIONNEL 6

	ACTION	INDICATEUR	CIBLE
22	Soutenir financièrement des projets dans le domaine de l'électrification des transports	Nombre d'interventions financières dans le domaine de l'électrification des transports	Deux interventions financières par année

CONTRIBUTION AUX PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	Objectif 7.2 : Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES
Plan d'action en électrification des transports 2015-2020	Objectif 2 : Développer la filière industrielle

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Protection de l'environnement, efficacité économique et production et consommation responsables



OBJECTIF ORGANISATIONNEL 7

CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE EN SOUTENANT DES PROJETS D'UTILISATION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Québec s'est fixé une cible de réduction des gaz à effet de serre de 20 % sous le niveau de 1990, d'ici 2020. L'efficacité énergétique constitue l'une des pistes qui permet d'atteindre cet objectif. L'efficacité énergétique stimule la croissance économique et la création d'emplois, augmente la productivité et la compétitivité des entreprises et améliore le rendement environnemental. Il importe de rappeler que l'amélioration de l'efficacité énergétique constitue un avantage à long terme pour l'économie puisque des économies d'énergie sont réalisées chaque année pendant toute la durée de vie d'un produit.

L'énergie est un facteur de production indispensable à l'activité économique. L'électricité, produite à partir de sources renouvelables à 99 %, répond à 47 % des besoins énergétiques des entreprises québécoises⁹. S'offre donc la possibilité d'améliorer l'utilisation de l'énergie renouvelable et de diminuer ainsi les coûts d'exploitation de ces entreprises énergivores, en plus de réduire les gaz à effet de serre.

⁹ Données provenant du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

ACTION ET GESTES

La Société peut jouer un rôle auprès des entreprises afin de les **soutenir financièrement** dans leurs projets, ce qui permettra de contribuer à la transition énergétique du Québec. En effet, ces projets peuvent prendre la forme d'une nouvelle technologie, de l'utilisation d'équipements ou de procédés moins énergivores, du remplacement d'énergies polluantes ou de tout autre projet permettant d'avoir un meilleur rendement énergétique et de **réduire les émissions de gaz à effet de serre**.

Les montants investis par la Société permettront de financer la réalisation de projets au Québec qui engendreront des retombées importantes sur les plans économique, environnemental et social.

TABLEAU RÉCAPITULATIF POUR L'OBJECTIF ORGANISATIONNEL 7

	ACTION	INDICATEUR	CIBLE
23	Soutenir financièrement des projets visant une réduction des GES par une meilleure efficacité énergétique ou l'utilisation de l'énergie renouvelable	Nombre d'interventions financières visant une meilleure efficacité énergétique ou l'utilisation de l'énergie renouvelable	Dix interventions financières par année

CONTRIBUTION AUX PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	Objectif 8.1 : Améliorer l'efficacité énergétique Objectif 8.3 : Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES
Plan d'action de la Politique énergétique 2030	Objectif 3 : Augmenter les activités d'innovations technologiques réalisées par les entreprises en efficacité énergétique, en énergies renouvelables et en bioénergies Objectif 12 : Réduire la consommation énergétique des entreprises, des bâtiments publics et des municipalités

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Protection de l'environnement, efficacité économique et production et consommation responsables



OBJECTIF ORGANISATIONNEL 8 METTRE LES EMPLOYÉS AU CŒUR DE LA RÉUSSITE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

Les ressources humaines et la gestion des talents constituent le moteur d'une entreprise de service. Dans le cadre de son processus de transformation, la Société désire mettre ses employés au cœur de sa réussite.

ACTIONS ET GESTES

Elle désire poursuivre les **sondages d'engagement** afin d'être à l'écoute de ses employés, particulièrement dans le contexte actuel. Elle a déjà réalisé deux sondages auprès de ses employés en 2017-2018 et continuera, en menant un sondage annuel, afin de s'assurer de prendre les mesures nécessaires pour améliorer son taux de mobilisation. Elle tient également à mettre en place des activités dans le cadre de son nouveau **programme de reconnaissance**.

En cette période de concurrence effrénée et de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, les entreprises n'ont d'autre choix que de conserver leurs employés de qualité pour demeurer compétitives. Pour y arriver, elles doivent faire preuve de flexibilité, notamment en donnant à leurs employés la possibilité d'harmoniser les différents aspects de leur vie. La Société veut instaurer de nouvelles pratiques pour améliorer sa situation sur le plan de la **conciliation travail-vie personnelle**.

Le **développement des compétences** est également une préoccupation importante pour la Société. Elle veillera à fournir les formations adaptées aux besoins de ses ressources et déploiera un plan de développement individuel pour l'ensemble de ses employés en plus d'un modèle de compétences. Elle mettra aussi en œuvre un processus pour **préparer la relève** et assurer le cheminement de carrière de ses employés, de sorte qu'elle puisse mieux gérer les besoins en dotation de personnel et assurer ainsi la stabilité et la viabilité de l'organisation en plus de promouvoir la **représentativité des femmes**.

TABLEAU RÉCAPITULATIF POUR L'OBJECTIF ORGANISATIONNEL 8

	ACTION	INDICATEUR	CIBLE
24	Poursuivre les sondages d'engagement auprès des employés de la Société	Indice d'engagement	Atteindre la norme du secteur financier d'ici le 31 mars 2019
25	Bonifier les conditions de travail des employés	Règles modifiées	Adoption des modifications d'ici le 31 mars 2020
26	Accroître le développement des compétences des employés	Pourcentage de la masse salariale en formation	1,5 % par année

CONTRIBUTION AU PLAN STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

Plan stratégique d'Investissement Québec 2016-2019	Objectif 3.1.1 : Partager une vision inspirante Objectif 3.1.2 : Développer des expertises performantes
--	--

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Santé et qualité de vie et accès au savoir

ANNEXE 1 – TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN D’ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2020

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX ET RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA SGDD 2015-2020

ACTIONS	INDICATEURS ET CIBLES	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX ET RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA SGDD 2015-2020
OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1 – Favoriser des pratiques de gestion écoresponsables au sein de la Société		
Action 1 : Réduire le nombre d'impressions couleur	Indicateur : Proportion d'impressions couleur Cible : -20 % d'ici le 31 mars 2020	1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique Activité incontournable 1 : Les ministères et organismes (MO) de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats visés de gestion écoresponsable de la SGDD 2015-2020, dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transports collectifs et actifs par les employés <ol style="list-style-type: none"> 1. la réalisation, par 95 % des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles (actions 1, 2, 3 et 5) 3. la réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés (action 9) 5. la réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable (action 6) 6. la mise en œuvre, par 70 % des MO, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques (action 4) 7. la réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication et organisation d'événements écoresponsables (action 7) 8. l'intégration, pour 50 % des MO, de considérations écoresponsables dans leur politique interne (action 10) 9. l'augmentation significative des acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO (action 8) 4.2. Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités : (action 10) <ol style="list-style-type: none"> 39. le renforcement de l'appui et de la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités
Action 2 : Réduire la documentation papier nécessaire à la gestion interne	Indicateur : Nombre de mesures permettant de réduire l'impression papier Cible : Cinq mesures d'ici le 31 mars 2020	
Action 3 : Augmenter le recours aux pratiques écoresponsables en gestion documentaire	Indicateur : Proportion des employés formés sur les processus et les outils Cible : 100 % d'ici le 31 mars 2019	
Action 4 : Augmenter le niveau de conformité des équipements informatiques	Indicateur : Proportion d'acquisitions selon la norme « EPEAT OR » Cible : 100 % d'ici le 31 mars 2019	
Action 5 : Réaliser les étapes nécessaires afin d'obtenir la certification « ICI, ON RECYCLE! »	Indicateur : Certification du niveau performance « ICI, ON RECYCLE! » Cible : Obtention de la certification d'ici le 31 mars 2020	
Action 6 : Exécuter des projets de rénovation de manière écoresponsable	Indicateur : Projet de rénovation intégrant des considérations écoresponsables Cible : Critères écoresponsables intégrés au projet de rénovation	
Action 7 : Organiser des événements écoresponsables (formations, événements, réunions) selon la directive interne	Indicateur : Proportion des événements organisés selon la directive interne Cible : 100 % d'ici le 31 mars 2020	
Action 8 : Cibler les hébergements écoresponsables dans les ententes pour les tarifs préférentiels	Indicateur : Nombre d'ententes réalisées avec des hébergements écoresponsables Cible : à définir au 31 mars 2019	
Action 9 : Augmenter la proportion de déplacements d'affaires écoresponsables	Indicateur : Proportion d'augmentation des déplacements d'affaires écoresponsables Cible : à définir au 31 mars 2019	
Action 10 : Soutenir les entreprises d'économie sociale dans les achats de biens et services	Indicateur : Proportion d'achats de biens et services auprès des entreprises d'économie sociale Cible : à définir au 31 mars 2019	

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX ET RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA SGDD 2015-2020

ACTIONS

INDICATEURS ET CIBLES

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2 – Ancrer le développement durable au centre des activités de la Société

Action 11 : Prendre en compte les 16 principes DD dans la planification stratégique d'Investissement Québec	Indicateur : Planification stratégique intégrant les 16 principes DD Cible : Planification stratégique 2019-2022 intégrant les 16 principes DD	1.2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics Activité incontournable 2 : Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de cet objectif : (actions 11 à 14) <i>10. la mise en oeuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes</i>
Action 12 : Développer une stratégie d'investissement responsable et de finance durable pour les différents secteurs d'affaires	Indicateur : Stratégie d'investissement responsable et de finance durable Cible : Approbation de la stratégie par le conseil d'administration d'ici le 31 mars 2019	1.4. Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique : (actions 15 et 16) <i>16. la formation sur les pratiques en matière de développement durable</i>
Action 13 : Prendre en compte les enjeux de développement durable dans la gestion des risques de la Société	Indicateur : Politique-cadre de gestion des risques Cible : Approbation des modifications de la politique par le conseil d'administration d'ici le 31 mars 2019	2.2. Appuyer le développement de filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec : (action 12) <i>22. l'adoption de mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec</i>
Action 14 : Définir un positionnement organisationnel en matière de responsabilité sociétale	Indicateur : Positionnement établi Cible : Approbation du positionnement par le Comité de direction d'ici le 31 mars 2019	2.3. Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable : (action 12) <i>27. la mise en oeuvre de mesures favorisant le développement de l'investissement responsable au Québec</i>
Action 15 : Intégrer le développement durable dans la structure de gouvernance de la Société	Indicateur : Intégration du développement durable dans la structure de gouvernance Cible : Présentation de la structure de gouvernance dans le rapport annuel d'activités et de développement durable 2018-2019	
Action 16 : Former les employés concernés aux 16 principes DD	Indicateur : Proportion des employés formés Cible : 100 % d'ici le 31 mars 2019	

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 3 – Mettre en valeur la créativité des entreprises du Québec comme levier de développement économique durable

Action 17 : Offrir un soutien financier à des projets d'entreprises mettant en valeur la créativité ou la culture québécoise	Indicateur : Nombre d'interventions financières liées à la culture ou à la créativité Cible : Cinq interventions financières par année	1.5. Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial Activité incontournable 3 : Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou de l'autre des 27 objectifs de la SGDD 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec
---	---	---

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 4 – Promouvoir les pratiques responsables auprès des entreprises

Action 18 : Appliquer la Politique d'investissement responsable et de finance durable	Indicateur : Proportion des interventions financières autorisées à l'aide de la politique Cible : 100 % d'ici le 31 mars 2020	2.1. Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables Activité incontournable 4 : Les MO qui s'investissent avec des entreprises du secteur privé mettent en œuvre au moins une action pour accroître la proportion des entreprises qui ont amorcé une démarche de développement durable. Cette action doit être liée au plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé. Le résultat visé est le suivant : 30 % des entreprises privées québécoises, incluant celles qui sont présentes à l'étranger, ont amorcé une démarche de développement durable en 2020 : (actions 18 et 19)
Action 19 : Appliquer la Politique d'exercice du droit de vote	Indicateur : Proportion des votes réalisés à l'aide de la politique Cible : 100 % d'ici le 31 mars 2019	2.2. Appuyer le développement de filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec : (actions 18 à 20) <i>22. l'adoption de mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec</i>
Action 20 : Inciter les entreprises manufacturières à prendre le virage technologique	Indicateur : Valeur des interventions financières pour des projets manufacturiers innovants Cible : 129 millions de dollars en 2018-2019	2.3. Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable : (actions 18 et 19) <i>27. la mise en oeuvre de mesures favorisant le développement de l'investissement responsable au Québec</i>

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX ET RÉSULTATS RECHERCHÉS DE LA SGDD 2015-2020

ACTIONS

INDICATEURS ET CIBLES

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 5 – Mettre en valeur la contribution particulière des entreprises d'économie sociale dans le développement économique du Québec

<p>Action 21 : Financer des projets d'entreprises d'économie sociale (COOP et OBNL)</p>	<p>Indicateur : Nombre d'interventions financières auprès des entreprises d'économie sociale Cible : 50 interventions financières par année</p>	<p>4.2. Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités :</p> <p><i>39. le renforcement de l'appui et de la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités</i></p>
--	---	--

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 6 – Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre en soutenant le secteur de l'électrification des transports

<p>Action 22 : Soutenir financièrement des projets dans le domaine de l'électrification des transports</p>	<p>Indicateur : Nombre d'interventions financières dans le domaine de l'électrification des transports Cible : Deux interventions financières par année</p>	<p>7.2. Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES :</p> <p><i>57. l'augmentation de l'électrification des transports collectifs et individuels</i></p> <p><i>58. l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'utilisation de sources d'énergie de remplacement qui contribuent à la réduction des émissions de GES</i></p> <p><i>59. un soutien accru à la recherche, au développement, à la commercialisation et à l'innovation en matière d'électrification des transports et d'efficacité énergétique</i></p>
---	---	--

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 7 – Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre en soutenant le secteur des projets d'utilisation d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique

<p>Action 23 : Soutenir financièrement des projets visant une réduction des GES par une meilleure efficacité énergétique ou l'utilisation de l'énergie renouvelable</p>	<p>Indicateur : Nombre d'interventions financières visant une meilleure efficacité énergétique ou l'utilisation de l'énergie renouvelable Cible : Dix interventions financières par année</p>	<p>8.1. Améliorer l'efficacité énergétique :</p> <p><i>61. l'instauration de mesures et la réalisation de projets favorisant l'efficacité énergétique</i></p> <p>8.3. Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES :</p> <p><i>66. la réalisation de mesures et de projets visant l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES</i></p>
--	---	--

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 8 – Mettre les employés au cœur de la réussite d'Investissement Québec

<p>Action 24 : Poursuivre les sondages d'engagement auprès des employés de la Société</p>	<p>Indicateur : Indice d'engagement Cible : Atteindre la norme du secteur financier d'ici le 31 mars 2019</p>	
<p>Action 25 : Bonifier les conditions de travail des employés</p>	<p>Indicateur : Règles modifiées Cible : Adoption des modifications d'ici le 31 mars 2020</p>	
<p>Action 26 : Accroître le développement des compétences des employés</p>	<p>Indicateur : Pourcentage de la masse salariale en formation Cible : 1,5 % par année</p>	

ANNEXE 2 – OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS DANS LE CADRE DU PLAN D’ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2020

MOTIFS

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Compte tenu des responsabilités découlant de son mandat et de son champ d’intervention, la Société est peu interpellée par ces objectifs.

Au moins une autre action de ce plan contribue indirectement à la réalisation de ces objectifs gouvernementaux.

La Société a déjà pris des engagements à l’égard de ces objectifs, notamment par ses produits, ses services et son mode de gestion.

2.5.	Aider les consommateurs à faire des choix responsables
3.1.	Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité
3.2.	Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société
4.1.	Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables
4.3.	Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés
5.1.	Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie
6.1.	Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire
6.3.	Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités
6.4.	Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels
7.1.	Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables
2.4.	Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable <i>Explication : L'action 23 répond indirectement à cet objectif gouvernemental.</i>
8.2.	Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise <i>Explication : Les actions 22 et 23 répondent indirectement à cet objectif gouvernemental.</i>
1.3.	Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales <i>Explication : La Société consulte ses parties prenantes fréquemment dans le cadre de ses activités régulières.</i>
1.6.	Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie <i>Explication : La Société participe chaque année au Sommet international des coopératives.</i>
5.2.	Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires <i>Explication : La Société dispose de plusieurs politiques traitant de la santé des employés (politique concernant la santé des personnes au travail, politique visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail, programme d'encouragement à l'activité physique).</i>
6.2.	Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires <i>Explication : La Société entretient d'étroites relations avec les organismes régionaux afin d'assurer le développement économique des régions.</i>